



## Confédération des Jeunes Chercheurs

contact@cjc.jeunes-chercheurs.org  
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org>

---

Paris, le 23 janvier 2004 – Communiqué de presse

### Mme Haigneré déforme la réalité dans sa « lettre aux chercheurs »

Comme elle en a fait largement la publicité, le 16 janvier dernier, la Ministre déléguée à la Recherche a reçu une délégation du collectif « Sauvons la recherche » (dont la pétition dépasse à ce jour les 25 000 signataires). Une représentante de la CJC faisait également partie de la délégation. Mme Haigneré a indiqué lors de l'entrevue qu'il est nécessaire que « les intentions se traduisent en action ». Pourtant aucun engagement concret n'a été obtenu du ministère et les mesures actuelles laissent penser que les intentions ne sont pas véritablement positives.

La lecture de la « lettre adressée aux chercheurs » le 22 janvier par Mme Haigneré ne fait encore qu'augmenter la défiance des jeunes chercheurs envers le gouvernement. En effet, la Ministre persiste à déformer la réalité quant à la revalorisation effective de l'allocation de recherche, ce contrat de 3 ans alloué par le ministère de la Recherche à environ 25% des doctorants. Cette revalorisation, effectuée par les gouvernements Jospin et Raffarin, est de 11,3% en 13 ans, et non de 15% en 2 ans, ce qui la laisse encore à peine à 3% au dessus du SMIC.

Par ailleurs, contrairement aux affirmations de la ministre, la transformation des libéralités (bourses sans cotisations sociales) en contrats à durée déterminée ne concernera que 300 doctorants et aucun post-doctorant, soit une petite minorité des jeunes chercheurs travaillant actuellement « au noir ». De plus, elle n'est toujours pas acquise. Sans parler des milliers de doctorants non financés pour leur travail de recherche, dont le sort ne semble pas émouvoir grand monde.

Plus grave, les déclarations persistantes pérennisant le recours aux contrats à durée déterminée sont particulièrement contestables. Elles ne font que souligner l'absence de mesures pour favoriser l'emploi scientifique stable tant dans le privé que dans le public. Mme Haigneré dit vouloir ajouter de la "souplesse" dans les recrutements. Mais avec une proportion de CDD qui atteint déjà 27.8% des emplois de chercheurs et d'ingénieurs de recherche dans la recherche publique (1), il ne s'agit plus de "souplesse" mais de précarité ! En aucun cas, les contrats à durée déterminée proposés par le gouvernement français aux jeunes chercheurs ne peuvent soutenir une quelconque comparaison avec l'offre des autres pays scientifiquement attractifs, que ce soit en Europe ou non.

À bien des égards, la France progresse à grands pas sur la voie de la paupérisation de son potentiel de recherche publique. Or en l'absence d'une vision de la recherche publique sur le long terme, il est difficile d'inciter les entreprises à participer à l'effort de recherche national.

Enfin, la CJC regrette profondément que la soi-disant grande concertation engagée depuis le printemps 2003 n'ait à aucun moment fait intervenir les jeunes chercheurs, qui représentent l'avenir de la recherche française. Il y a pourtant urgence.

(1) Source : Direction de l'Évaluation et de la Prospective - Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (<http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/publicat/res/res00/default.htm>)